

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

FEUX DE FORÊT

Lutte contre les feux de forêt : des moyens supplémentaires pour l'Eure

La saison des feux de forêt 2022 a démontré que l'ensemble du territoire national pouvait être touché par des feux d'une grande intensité.

Pour faire face aux conséquences du changement climatique et à l'évolution des incendies, le Président de la République a annoncé, le 28 octobre 2022, la mise à disposition des services d'incendie et de secours, d'un fonds de 150 millions d'euros dans le cadre des pactes capacitaires.

Ces moyens permettront l'acquisition de 1 100 véhicules de lutte contre les feux de forêts.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé 1 530 714 euros supplémentaires contre les feux de forêt dans l'Eure. Ces crédits permettront l'achat de 7 véhicules de lutte contre les feux de forêt : 6 camions-citernes dont 3 de grande capacité et 1 véhicule de commandement.



ÉDUCATION



Les sous-préfets encouragent les « colos apprenantes » à l'association La Source

Les « colos apprenantes », dispositif qui accompagne depuis 2020 des séjours de vacances avec une dimension d'apprentissage, constituent avec les écoles ouvertes et les stages de réussite, un volet du « plan vacances », impulsé par le Gouvernement. En 2023, le dispositif encourage les séjours de plus de cinq jours et permet le départ de 475 Eurois pour un coût de 195 571 euros.

Les « colos apprenantes » sont destinées à tous les enfants scolarisés âgés de 3 à 17 ans.

Une aide aux départs est accordée aux mineurs issus des Quartiers prioritaires de la ville (QPV), des Zones de revitalisation rurale (ZRR), en situation de handicap, en décrochage scolaire, relevant de l'aide sociale à l'enfance ou de famille ayant un quotient familial inférieur à 1 500 euros.

Cet été, 11 « colos apprenantes » ont eu lieu dans l'Eure. 14 séjours labellisés ont également été organisés dans le département par des organisateurs extérieurs.

Isabelle Dorliat-Pouzet, sous-préfète de l'arrondissement d'Évreux, et Nicolas Lebas, sous-préfet des Andelys, ont rendu visite aux jeunes des « colos apprenantes », organisées à l'association La Source à La Guéroulde, dans la commune de Breteuil.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES



Les champignons lignivores : enjeux pour la santé et le territoire

Méconnus du grand public, les champignons lignivores peuvent faire d'importants dégâts dans une maison et impacter la santé des occupants.

Dans les constructions humides et mal aérées, les champignons lignivores (mérule, coniophore et polypore des caves...) s'attaquent aux bois, notamment aux charpentes et boiseries, particulièrement dans les milieux sombres et chauds.

Résultant d'un défaut d'entretien, de dégâts des eaux ou d'erreurs de conception lors de travaux de réhabilitation, leur présence peut occasionner des dégâts pouvant aller jusqu'à l'effondrement de la construction.

Difficiles à identifier lors de leur phase de développement, quelques signes peuvent cependant alerter sur leur présence :

- le changement de couleur du bois ;
- l'effritement ou des brisures en petits morceaux ;
- les boursouffures, craquages ou gondolage du bois ;
- la forte odeur de champignon.

Les communes sont chargées d'informer sur les zones à risques, de recueillir les déclarations faites par les occupants ou les propriétaires (c'est une obligation légale) et de les transmettre à la DDTM de l'Eure à cette adresse : ddtm-sact-cat@eure.gouv.fr

Une fois que la déclaration parvient à la DDTM, la commune concernée est contactée pour convenir avec elle de la définition du périmètre approprié du risque de présence de mérule. Les foyers identifiés dans une ou plusieurs communes donnent lieu à délimitation du risque mérule par arrêté préfectoral, sur proposition ou après consultation du conseil municipal. En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti dans une zone ainsi délimitée, l'acquéreur doit en être informé.

Pour réaliser des travaux de désinfection, les propriétaires doivent, au regard de la loi, choisir une entreprise spécialisée et agréée par le Pôle industries bois construction de la FCBA.

En cas de doute sur la présence de l'un de ces symptômes, contactez un spécialiste pour vérifier la présence ou non de mérules.



Le classement des offices de tourisme : un levier important pour l'attractivité de l'Eure

Les offices de tourisme sont des organismes de promotion qui concourent à renforcer l'image du territoire : depuis 2019, il est possible de solliciter leur classement en catégorie I ou II.

Vitrine des territoires, les offices de tourisme jouent un rôle important pour l'attractivité touristique d'une destination. Ils peuvent participer à la conception et à la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et leur classement permet aux collectivités d'accéder à certains avantages.



Ainsi, les communes dont l'office de tourisme est classé catégorie II peuvent solliciter la dénomination de **commune touristique** et celles dont l'office de tourisme est classé catégorie I peuvent accéder au classement en **station de tourisme** qui constitue la reconnaissance d'un accueil d'excellence.

Les communes qui sont labellisées commune touristique ou station de tourisme, ont alors accès, en fonction du classement obtenu, à diverses facilités, tels que le surclassement démographique, des autorisations en matière de débits de boissons, la majoration de l'indemnité des élus.

Dans le département, la commune des Andelys est classée commune touristique et Lyons-la-Forêt est labellisée station de tourisme.

Les offices de tourisme Lieuvin-pays-d'Auge, situé à Cormeilles et Nouvelle-Normandie à Vernon, sont classés catégorie II.

Le comptoir des loisirs à Évreux et l'office de tourisme Lyons-Andelle de Lyons-la-Forêt bénéficient d'un classement en catégorie I.

Avec la mise en œuvre de la Loi Notre votée en 2015, il revient aux EPCI à fiscalité propre, s'ils le souhaitent, de solliciter le classement des offices de tourisme en catégorie I ou II, sur proposition du directeur de l'office de tourisme.

Le dossier attestant du respect des 19 critères de classement, permettant de justifier par exemple le maintien d'un accueil physique de qualité, notamment pour la clientèle étrangère, le renforcement du recours aux nouvelles technologies pour l'information du public et le traitement de la satisfaction de la clientèle, doit être adressé au préfet qui dispose d'un délai de 2 mois pour se prononcer.

L'arrêté préfectoral de classement est valable cinq ans.

Pour obtenir la liste des pièces à transmettre et tout renseignement utile pour constituer un dossier de demande de classement de l'office de tourisme, vous pouvez contacter Marjolaine Bellanger en charge de ce sujet à la préfecture de l'Eure, au 02 32 78 28 05 courriel :

marjolaine.bellanger@eure.gouv.fr ou pref-elections@eure.gouv.fr

Appel à projets pour soutenir l'ingénierie touristique des territoires normands

« Destination France » est un plan gouvernemental qui vise à conforter la France dans sa place de 1ère destination touristique mondiale. Doté d'un budget de 1,9 milliard d'euros sur 3 ans, «Destination France» vise à :

1. Conquérir et reconquérir les talents ;
2. Renforcer la résilience du secteur et soutenir la montée en qualité de l'offre ;
3. Valoriser et développer les atouts touristiques français ;
4. Répondre aux enjeux de transformation du secteur ;
5. Promouvoir la destination France et consolider ses parts de marché.



Dans le cadre de ce programme, un appel à projets de soutien à l'ingénierie touristique des territoires normands est lancé par la préfecture de région. Il s'agit de financer les prestations auprès des collectivités visant à :

1. Définir une stratégie locale de développement touristique : diagnostic de territoire, état des lieux de l'offre et de la demande à destination des touristes, étude prospective, plan d'actions, etc.
2. Formaliser et consolider un projet local à vocation touristique en vue de faciliter sa mise en œuvre (études préalables à la réalisation du projet d'investissement) : analyse du marché, définition de la programmation envisageable, étude de faisabilité, appui au montage juridique et financier, etc.

Le dossier est à déposer au plus tard le 8 octobre 2023 sur la plateforme ["Démarches simplifiées"](#) Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'appel à projets sur le [site internet de la préfecture de région](#).

N'hésitez pas à contribuer au développement touristique du département !



Lancement des premières actions liées au Projet partenarial d'aménagement de Pont-de-l'Arche

Dans le cadre du plan « Destination France », le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a lancé en juin 2022, un appel à manifestation d'intérêt « Aménagement touristique durable », visant à accompagner les projets répondant aux enjeux de l'aménagement touristique durable.

La commune de Pont-de-l'Arche et l'Agglomération Seine Eure ont alors déposé un dossier de candidature, sur la mise en œuvre d'un Projet partenarial d'aménagement (PPA), avec le soutien du Conseil départemental de l'Eure, qui en sera partenaire.

Le projet appelé « Pont-de-l'Arche sur Berges » a pour objectif de proposer une vision globale d'aménagement des bords de Seine et de l'Eure, afin de développer des services et des hébergements liés à la pratique du cyclotourisme, dans le contexte de mise en œuvre de l'itinéraire « Seine à vélo ». Différents sites seront intégrés (île d'Harcourt et centre-ville historique), en lien avec la stratégie de revitalisation de Pont-de-l'Arche dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Cette opération a également pour objectif d'offrir à la population un lieu ombragé et connecté à l'eau, pour qu'elle puisse se réappropriier les bords de l'Eure.

Le jury national a retenu cette candidature parmi les neufs lauréats nationaux.

Actuellement, le PPA est en cours d'élaboration, la signature d'une convention financière entre l'État, la commune de Pont-de-l'Arche et l'Agglomération Seine-Eure a permis de financer les premières actions concrètes, dans le cadre des animations estivales « Un été sur Berges à Pont de l'Arche ».

Qu'est-ce qu'un Projet Partenarial d'Aménagement ?

Le PPA est un outil contractuel qui formalise un partenariat engageant les collectivités, l'État (ainsi que ses opérateurs) et toutes les parties prenantes concernées (Région, Département, tout autre personne publique ou privée).

Un projet est défini pour un territoire, permettant de mobiliser des opérateurs pour la conduite des opérations, ainsi que les financements nécessaires.

POLITIQUE DE LA VILLE



« Quartiers 2030 » : révision des contours de la géographie prioritaire de la politique de la ville

La préfecture de l'Eure a engagé les travaux d'actualisation de la géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en vue de la prochaine génération des contrats de ville 2024-2030, en veillant à respecter les critères de population (au moins 1000 habitants par quartier), le revenu (moins de 60% par rapport à l'aire urbaine et par rapport à la France métropolitaine), le rattachement à une aire urbaine (plus de 10 000 habitants).

En s'appuyant sur la cartographie de 2014 construite à partir des données de l'Insee, des concertations locales avec les élus ont permis d'ajuster les périmètres, en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

Ainsi, les contours des 11 quartiers prioritaires du département ont été redéfinis et l'opportunité d'intégrer de nouveaux quartiers est à l'étude avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

La géographie prioritaire des six prochaines années sera arrêtée au niveau national par un décret prévu en décembre 2023.

Les contrats de ville pourront ainsi être rédigés, sous la responsabilité des sous-préfets d'arrondissement, entre les élus et les services de l'État, en lien avec les acteurs associatifs, économiques et sociaux des territoires, mais aussi, et c'est un point essentiel, en concertation avec les habitants. L'automne 2023 sera donc déterminant pour la politique de la ville dans l'Eure.

Pour toute question supplémentaire, vous pouvez joindre : magali.lelievre@eure.gouv.fr

Tous en forêt 2023 : les forestiers de l'ONF vous donnent rendez-vous le 27 septembre !

Réchauffement climatique, accueil du public, protection de la biodiversité, coupes d'arbres, destination des coupes de bois... Face aux questions qui se posent sur les forêts, leur avenir et leur gestion, les forestiers sont sur le terrain ! Ils invitent tous les usagers à venir les rencontrer au cours d'une opération originale dans 80 forêts domaniales et régionales de France.

Rendez-vous dans les forêts de l'Eure :

- Forêt domaniale de Montfort : rond de Beuvron [lien d'inscription](#)
- Forêt domaniale de Lyons (Eure et Seine-Maritime) carrefour de la Croix Vaubois [lien d'inscription](#)
- Forêt domaniale de Vernon, complexe sportif des 3 chênes, plateau de l'espace Allée principale [lien d'inscription](#)



"Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires (fonds vert) : 20 nouveaux lauréats.

La mise en œuvre du fonds vert se poursuit dans le département de l'Eure avec 20 nouveaux lauréats :

- Etude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur par géothermie à la Couture Bousse ;
- Rénovation énergétique du bureau de la mairie au Mesnil-Saint-Jean ;
- Changement du système de chauffage de la salle des fêtes de Pont-Authou ;
- Rénovation de l'éclairage public à Brionne, Le Vaudreuil et Lyons-la-Forêt ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Thénouville, Pont-Audemer, Saint-Vigor, Brestot, L'Hosmes, le Noyer-en-Ouches, Gournay-le-Guerin, Chambois, le Bec Hellouin, Saint-Victor d'Epine, Houlbec Cocherel, Reuil, Saint-Pierre du Vauvray, Chamblac.



Journées européennes du patrimoine 2023 : le patrimoine de l'État mis à l'honneur

La 40ème édition des journées du patrimoine aura lieu les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023. Cette année, le ministère de la Culture met à l'honneur le patrimoine vivant et le patrimoine du sport. Dans l'Eure, après les destructions de la Seconde Guerre mondiale, il se traduit par l'héritage vivant de la grande période architecturale de la Reconstruction.

La préfecture organise des visites guidées de lieux habituellement fermés au public :

Préfecture de l'Eure et Cité administrative :

- Samedi 16 septembre de 10h à 11h et de 14h à 15h
- Dimanche 17 septembre de 10h à 11h et de 14h à 15h

Jardins et résidence préfectorale : Samedi de 15h à 16h et de 17h à 18h.

L'inscription par mail est obligatoire à pref-communication@eure.gouv.fr (merci de préciser les noms, prénoms, numéro de téléphone de chaque personne).

Si vous souhaitez valoriser votre programme sur [la page dédiée sur le site internet de la préfecture](#), vous pouvez l'envoyer à pref-communication@eure.gouv.fr



Coupe du monde de rugby

La coupe du monde de Rugby aura lieu du 8 septembre au 28 octobre 2023. Elle suscite l'enthousiasme et la mobilisation des amoureux de l'Ovalie dans notre département comme ailleurs.

Pour des raisons de sécurité, les maires sont invités à signaler toute retransmission ouverte au public organisée en extérieur sur le territoire de leur communes (pref-bureau-cabinet@eure.gouv.fr)

Les services de police ou de gendarmerie seront ainsi à même de vous accompagner et de vous conseiller.



Deux réunions dans l'arrondissement de Bernay

Le sous-préfet de Bernay organise deux réunions thématiques seront abordées à l'attention des maires de l'arrondissement :

- la revitalisation des territoires (avec l'intervention notamment d'Isabelle Burel, directrice de projet, transition écologique et économique territoriale pour la présentation du Fonds vert, la DDTM pour présenter le dispositif "village d'avenir"),
- la sécurité, avec l'intervention des chefs d'escadron des compagnies de l'arrondissement, la direction des sécurités et la DDPP, représenté par sa directrice Anne-Marie Griffon-Picard au sujet des chiens dangereux et de la divagation d'animaux).

- Le Mardi 12 septembre 2023 à 18h00, en présentiel, au Théâtre Le Piaf, 11 Boulevard Dubus, à Bernay, pour les communes des communautés de communes de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, Pays du Neubourg, et Intercommunalité Normandie Sud Eure.
- Le Lundi 18 septembre 2023 à 18h00, en présentiel, au Théâtre l'Eclat, Place du Général de Gaulle, à Pont Audemer, pour les communes des communautés de communes de Pont Audemer Val de Risle, Lieuvin Pays d'Auge, Honfleur Beuzeville et Roumois Seine.

Retrouvez tous les numéros de [Ligne Directe](https://www.eure.gouv.fr), sur le site de la préfecture :
www.eure.gouv.fr

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

